



6<sup>ème</sup>

# SLALOM AUTOMOBILE DE VILLE-LA-GRAND



Organisé le 24 et 25 juillet 2010 par

## L'ASA 74 et LE SPORT AUTO VILLAMAGNAIN

*Cette épreuve compte pour  
Le Championnat des Slaloms du Comité Régional Rhône-Alpes  
La Coupe de France des Slaloms*

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional ..... sous le numéro ..... en date du .....,  
et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro ..... en date du .....

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

- Président du Collège des Commissaires Sportifs : M. PETTEX MUFFAT Michel.... Licence n° 3307
- Commissaires Sportifs : M. MUGNIER Gilbert. .... Licence n° 2073  
M. GUIGUET Michel. .... Licence n° 14107
- Directeur de Course : Mme BERTRAND Monique ..... Licence n° 1001
- Directeur de Course Adjoint : M. BERTRAND Pierre ..... Licence n° 1002
- Médecin : M. ....
- Commissaire Technique responsable : M. DELEVAL Alain..... Licence n°1672
- Commissaires Techniques :M. MARTIN Yannick..... Licence n° 138098  
M. CAPPELETTI Olivier. .... Licence n° 134399
- Chargés des relations avec les concurrents (CS) : M. MOREL Georges..... Licence n° 11762
- Chronométrateur départ : M. MACHETTO Claude. .... Licence n°2082
- Chronométrateur arrivée : M. MACHETTO Mic..... Licence n°2081
- Observateur de la ligue : M. ANNEQUIN André ..... Licence n°3603

#### 1.2P. HORAIRES

A PARUTION DU REGLEMENT		Ouverture des engagements
MARDI 20 JUILLET 2010	24H00	Clôture des engagements
MERCREDI 21 JUILLET 2010		Publication de la liste des engagés
SAMEDI 24 JUILLET 2010	18H00 A 21H00	Vérifications administratives et techniques A VILLE-LA-GRAND près du parc concurrent
DIMANCHE 25 JUILLET 2010	07H30 A 09H30	Vérifications administratives et techniques A VILLE-LA-GRAND près du parc concurrent
	07H45.....	Briefing commissaires
	09H15.....	Première réunion du Collège des Commissaires Sportif
	09H45.....	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la séance d'essai
	08H00 A 10h00 ....	Essais chronométrés
	10H10	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course
	10H15 A 12H15	1 <sup>ère</sup> manche
	13H15 A 15H15....	2 <sup>ème</sup> manche
	15H30 A 17H30....	3 <sup>ème</sup> manche.
		Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) :
		A VILLE-LA-GRAND parking « INTERSPORT »
	18H00	Affichage des résultats provisoires Podium
	18H30.....	Remise des Prix
	.....	A VILLE-LA-GRAND Chapiteau Ligne de Départ

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la  
Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.  
Seules les reconnaissances non motorisées sont autorisées

### 1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Garage PAIS rue de Montréal 74100 Ville La Grand

Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC, maximum.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 09H30.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement standard FFSA, l'organisateur souscrit une assurance garantissant les risques C et D.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus **EXCLUSIVEMENT PAR LA POSTE** à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

SPORT AUTO VILLAMAGNAIN  
1, rue de l'espérance  
74 100 VILLE-LA-GRAND

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le LUNDI 20 JUILLET à MINUIT (cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à 200€, réduits à 100€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 (des véhicules du groupe loisir peuvent être pris suivant le nombre d'engagés).

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### 4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable).....
- Publicité optionnelle .....

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

**Conforme au règlement standard FFSA**

Le Slalom de 1'700 m est situé dans la Zone Industrielle de Ville-La-Grand a le parcours suivant (voir plan en dernière page). La course se déroulera en 2 ou 3 manches, selon les conditions de course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ devant le Restaurant « NO-LIMIT »

Arrivée rue des Biches

#### 6.5P. **PARC CONCURRENTS**

Le parc concurrents sera situé sur le parking de « BOTANIC ».  
Et sera accessible à partir de 20H00, le 24 JUILLET 2010

#### 6.6P. **PARC FERME FINAL**

Le parc fermé **OBLIGATOIRE** sera situé sur le parking de « INTERSPORT ».

#### 6.7P. **TABLEAUX D’AFFICHAGE**

Les 2 tableaux d’affichage seront placés près de la ligne de départ et dans le parc concurrents

- pendant les essais et la course .....
- pendant les vérifications .....
- pendant le délai de réclamation .....

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

#### 6.8P. **PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence se teindra pour toute la durée de l’épreuve sur le parking « NO-LIMIT ».

Téléphone permanence n° 06.14.90.26.39 ou 06.14.22.08.93 ou 04.50.95.82.48 .....

Centre de secours le plus proche Annemasse Téléphone n° 18.....

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE**

#### 7.2P. **CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Voir Article 1.2p.

Pour les pilotes, un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives, contre émargement..

#### 7.3P. **COURSE**

**Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.**

#### 7.4P. **ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d’exclusion de l’épreuve.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 2 secondes
- Quille d’arrivée renversée ou déplacée = 5 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

**Le classement sera établi sur la meilleure des manches.**

Les classements provisoires seront affichés à 18H00 heures, et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l’article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l’article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d’éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l’heure d’affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

